

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 06 AVRIL 2014**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures sous la présidence de Monsieur Hervé GIÉLY, Maire.

Monsieur Hervé GIELY cède la présidence à Monsieur Gérard HANOUILLE, membre le plus âgé de l'Assemblée.

Monsieur Olivier ROMAN est désigné secrétaire de séance.

### **Présents :**

Mesdames Boccassino, Bompard, Cremona, de Goulet, Gleizes, Grélot, Michel, Pérédés, Richard, Richarte, Vigo, Dufour, Forestier et Legrand Ribaut  
Messieurs Baillet, Bedos, Bonnet, Colson, Giély, Hanouille, Henriques de Almeida, Roman, Salton, Taulan, Fournier, Lahondès et Saintot

### **1 – Election du Maire**

Monsieur HANOUILLE informe l'Assemblée qu'il va être procédé à l'élection du Maire. Il demande aux membres de l'Assemblée les candidats à ce mandat.

Madame Mélanie DUFOUR se porte candidate, et un membre de l'Assemblée propose la candidature de Madame Fabienne RICHARD.

Un bulletin de vote et une enveloppe sont distribués à chaque membre.

Pour le vote, Madame Nathalie LEGRAND RIBAUT et Monsieur José HENRIQUES DE ALMEIDA sont désignés assesseurs.

Monsieur Le Président de l'Assemblée invite, individuellement, chaque membre à venir déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet, sous le contrôle des assesseurs.

Après le passage de tous les membres du Conseil Municipal, Monsieur Le Président procède au dépouillement avec l'assistance des assesseurs, et comptabilise :

Nombre de votants : 27

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 27

Madame Mélanie DUFOUR : 6 voix

Madame Fabienne RICHARD : 20 voix

Vote blanc : 1

Ayant obtenue la majorité absolue, Madame Fabienne RICHARD est élue Maire de la Commune de REDESSAN.

Monsieur Hervé GIELY procède à la passation de pouvoir et remet à Madame RICHARD l'écharpe tricolore du Maire de la commune.

Madame RICHARD profite de ce cérémonial pour remercier les électeurs qui lui ont fait confiance et rappelle son engagement pour le devenir de la commune.

Monsieur HANOUILLE cède la présidence de la séance à Madame Le Maire.

## **2 – Détermination du nombre des Adjoints au Maire**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'avant de procéder à l'élection des Adjoints au Maire, il convient de déterminer le nombre d'Adjoints.

Conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'Adjoints au Maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit en l'espèce 9 Adjoints maximum.

Madame Le Maire propose de fixer à 7 le nombre d'Adjoints au Maire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), fixe à 7 le nombre d'Adjoints au Maire.

## **3 – Election des Adjoints au Maire**

Madame Le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 3500 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

Madame Le Maire demande à l'Assemblée quelles sont les listes candidates à cette élection. Une liste, conduite par Madame BOMPARD, est candidate et se compose comme suit :

- 1- Mireille BOMPARD
- 2- Stéphan BONNET
- 3- Cyrille GLEIZES
- 4- Louis SALTON
- 5- Valérie MICHEL
- 6- Bernard BEDOS
- 7- Benoît BAILLET

Un bulletin de vote et une enveloppe sont distribués à chaque membre.

Pour le vote, Madame Nathalie LEGRAND RIBAUT et Monsieur José HENRIQUES DE ALMEIDA sont désignés assesseurs.

Madame le Maire appelle, individuellement, chaque membre à venir son bulletin dans l'urne prévue à cet effet, sous le contrôle des assesseurs.

Après le passage de tous les membres du Conseil Municipal, Madame Le Maire procède au dépouillement avec l'assistance des assesseurs, et comptabilise :

Nombre de votants : 27

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 27

Liste conduite par Madame BOMPARD : 21 voix

Vote blanc : 6 bulletins blancs

La liste conduite par Madame BOMPARD ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés élus en qualités d'Adjoints au maire dans l'ordre du tableau

- 1er Adjoint, Mireille BOMPARD
- 2e Adjoint, Stéphan BONNET
- 3e Adjoint, Cyrille GLEIZES
- 4e Adjoint, Louis SALTON
- 5e Adjoint, Valérie MICHEL

6e Adjoint, Bernard BEDOS

7e Adjoint, Benoît BAILLET

Madame Le Maire procède à la remise de l'écharpe d'Adjoint au Maire à chaque élu. Chacun déclare accepter d'exercer cette fonction, remercie les électeurs qui leur ont fait confiance et renouvelle leur engagement pour l'avenir de la commune

### **3 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et Marchés à procédure Adaptée**

Madame Le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures relevant du Code des Marchés Publics (appel d'offres, marché négocié, dialogue compétitif).

Elle sera composée comme suit :

- Le Maire ou son représentant, Président de la Commission
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

L'élection des membres de la CAO est votée au scrutin secret sauf si la collectivité décide, à l'unanimité, de procéder au scrutin public.

Il sera précisé que la CAO sera compétente pour les marchés à procédure adaptée.

Madame Le Maire demande à l'Assemblée quelles sont les listes candidates à cette élection.

Une seule liste, conduite par Monsieur SALTON, se porte candidate et se compose comme suit :

Membres titulaires : Louis SALTON, Stéphane BONNET, Olivier ROMAN, Sylvie GRELOT, René TAULAN

Membres suppléants : Benoît BAILLET, Mireille BOMPARD, Carole RICHARTE, Aurélien COLSON, Mireille PEREDES.

Un bulletin de vote et une enveloppe sont distribués à chaque membre.

Pour le vote, Madame Nathalie LEGRAND RIBAUT et Monsieur José HENRIQUES DE ALMEIDA sont désignés assesseurs.

Madame le Maire appelle, individuellement, chaque membre à venir déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet, sous le contrôle des assesseurs.

Après le passage de tous les membres du Conseil Municipal, Madame Le Maire procède au dépouillement avec l'assistance des assesseurs, et comptabilise :

Nombre de votants : 27

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 27

Liste conduite par Monsieur SALTON : 21 voix

Vote blanc : 6 bulletins blancs

La liste conduite par Monsieur SALTON ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres :

**Membres titulaires** : Louis SALTON, Stéphan BONNET, Olivier ROMAN, Sylvie GRELOT, René TAULAN

**Membres suppléants** : Benoît BAILLET, Mireille BOMPARD, Carole RICHARTE, Aurélien COLSON, Mireille PEREDES.

#### **4 – Fixation du taux des indemnités à verser aux élus**

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit déterminer le taux des indemnités à verser aux élus titulaires d'une délégation, à savoir Le Maire, les Adjoints au Maire et les Conseillers Municipaux délégués.

Madame Le Maire propose :

- Mandat de Maire : versement d'une indemnité au taux maximum de 55% de l'indice brut 1015
- Mandat de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : versement d'une indemnité au taux maximum de 18% de l'indice brut 1015
- Mandat d'Adjoint au Maire (2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> adjoint) : versement d'une indemnité au taux maximum de 15% de l'indice brut 1015
- Mandat de Conseiller Municipal Délégué : versement d'une indemnité au taux maximum de 6% de l'indice brut 1015

Invité à se prononcer, Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (21 voix pour et 6 voix contre), les taux d'indemnités proposés par Madame Le Maire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**